



Montant dommages et interets pour violences conjugales

Par **delphine973**, le **21/05/2018 à 19:27**

Bonjour,
Je suis convoquée pour une audience auprès du tribunal correctionnelle le 5 juin 2018 en tant que victime de violences conjugales (harcèlement, diffamation, menaces)
Je dois chiffrer le montant des dommages et intérêts.
Le juriste de Kourou estime le préjudice à 5.000 € par an ?
Pouvez vous me donner votre avis ?
Merci d'avance.

Par **morobar**, le **22/05/2018 à 07:11**

Bonjour;
5000 euro par an ?
De vie commune ou de pension à venir, car dans ce dernier cas cela n'existera pas.
Surtout pour des griefs difficiles à prouver, et en matière pénale, pas de preuves====> pas de condamnation.